

DEPARTEMENT DE L'AIN
ARRONDISSEMENT DE BOURG-EN-BRESSE
COMMUNE DE GUEREINS

Arrêté N° 2026-06-24-01 du 24 juin 2026 prononçant la fermeture du site avec une mise en sécurité de l'édifice « table d'orientation » - Procédure ordinaire

Le maire de Guéreins,

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment son article L2212-2 ;

Vu le code de la construction et de l'habitation et notamment les articles L 122-5, R 164-4 et R143-39 ;

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2131-1, L.2212-2, L.2212-4 et L.2215-1 ;

Vu les éléments techniques constatant la dangerosité du site, plus précisément la plate-forme qui maintient la table d'orientation qui n'offrant pas à ce jour, les garanties de solidité nécessaires au maintien de la sécurité des tiers, située sur le domaine public - Rue des Peupliers – 01090 Guéreins ;

CONSIDERANT qu'en raison de la gravité de la situation, il convient d'engager la procédure de mise en sécurité afin que la sécurité des tiers soit sauvegardée ainsi que la remise en l'état du site ;

ARRETE

Article 1er : La mairie de Guéreins, propriétaire de cet édifice, s'engage à effectuer :

- les travaux de réparation de la plate-forme et de prendre les mesures indispensables pour préserver l'édifice « table d'orientation », dans un délai de 2 mois à compter de la notification du présent arrêté ;

Article 2 : Compte tenue du danger encouru par les tiers du fait de l'état des lieux, le site est interdit temporairement au public.

La réouverture du site au public ne pourra intervenir qu'après la mainlevée de mise en sécurité.

La mainlevée du présent arrêté de mise en sécurité ne pourra être prononcée qu'après constatation par les services de la commune de la complète réalisation des travaux au regard des mesures prescrites par le présent arrêté.

Article 3 : La présente décision pourra faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Bourg-en-Bresse dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

Article 4 : Monsieur le Maire est chargé de l'exécution du présent arrêté dont une copie sera également adressée à Madame la Préfète de l'Ain et à Monsieur le chef de la brigade de gendarmerie de Thoissey.

Fait à Guéreins, le 24 juin 2026 ;

Le maire

Monsieur Jean-Charles GALLO

